



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2018/3603

Fixation d'une redevance pour les cas de vente d'ouvrages par des tiers au sein du service des archives à l'occasion d'événements (expositions, conférences...)

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : M. GRABER Loïc

SEANCE DU 29 JANVIER 2018

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 1 FEVRIER 2018

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 22 JANVIER 2018

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 1 FEVRIER 2018

DELIBERATION AFFICHEE LE : 7 FEVRIER 2018

PRESIDENT : M. KEPENEKIAN Georges

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. KEPENEKIAN, M. BRUMM, Mme DOGNIN-SAUZE, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. CORAZZOL, Mme GAY, M. GRABER, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme REYNAUD, M. DURAND, Mme RIVOIRE, M. LE FAOU, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. LEVY, Mme FRIH, M. MALESKI, M. DAVID, Mme NACHURY, M. FENECH, Mme LEVY, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme GRANJON, M. REMY, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. BLACHE (pouvoir à M. DAVID), Mme SERVIEN (pouvoir à Mme CONDEMINE), Mme BERRA (pouvoir à M. GUILLAND), M. COLLOMB (pouvoir à M. KEPENEKIAN), Mme de LAVERNEE (pouvoir à Mme BALAS), Mme PERRIN-GILBERT (pouvoir à M. REMY), M. BERNARD (pouvoir à M. COULON), M. BOUDOT

ABSENTS NON EXCUSES : Mme MADELEINE

2018/3603 - FIXATION D'UNE REDEVANCE POUR LES CAS DE VENTE D'OUVRAGES PAR DES TIERS AU SEIN DU SERVICE DES ARCHIVES A L'OCCASION D'EVENEMENTS (EXPOSITIONS, CONFERENCES...) (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 12 janvier 2018 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Les Archives municipales de Lyon organisent régulièrement divers événements marquants sur le plan scientifique ou historique dont principalement des conférences et expositions.

A l'occasion de ces événements, le service des archives est régulièrement sollicité par des libraires ou des maisons d'éditions, pour permettre la vente dans ses locaux, d'ouvrages, dont les thématiques sont en lien direct avec les sujets traités lors de ces conférences ou expositions.

Afin de pouvoir mettre en place de telles ventes, une convention de mise à disposition doit être établie, autorisant l'occupation d'un espace des archives municipales et prévoyant le paiement d'une redevance en contrepartie.

Il est donc proposé la mise en place d'un tarif pour la ventes d'ouvrages, par des libraires ou des maisons d'éditions, à l'occasion de conférences ou d'expositions aux archives municipales.

La vente est autorisée en contrepartie du paiement d'une redevance égale à 2 % de la recette hors taxe des ventes. Si la somme ainsi obtenue est inférieure à 20 euros, un montant minimal de 20 euros sera dû.

Chaque mise à disposition fera l'objet d'une convention en précisant les conditions.

Oui l'avis de la commission culture - patrimoine ;

DELIBERE

1. La mise en place d'une redevance pour la vente d'ouvrages de 2 % des recettes réalisées avec un minimum de 20 euros, dans le cadre de mise à disposition de locaux des archives municipales, est approuvée.

2. M. le Maire est autorisé à prendre toute décision relative à l'exécution de la présente délibération.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Loïc GRABER